

Madame, Monsieur le Président,

Suite à l'arrêt brutal de la saison 2019/2020 à cause de la propagation du COVID-19, nous avons dû brutalement stopper toute activité. Nous arrivons depuis ce 11 mai 2020 dans une phase de déconfinement et d'une reprise d'activité progressive avec les spécificités du handball. Les informations vous sont transmises dès que la Fédération en a l'autorisation et l'assurance.

Ainsi, pour préparer au mieux la nouvelle saison, l'ouverture de celle-ci est fixée au 1er juin. Aussi, la phase de renouvellement des licences démarre donc par la même occasion.

Vous trouverez ci-joint le certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition qu'il vous faudra transmettre à l'ensemble de vos adhérents, en création ou en renouvellement. Il vous est fortement conseillé d'utiliser ce formulaire et d'insister auprès de vos licenciés de consulter son médecin traitant pour la validation de ce certificat. Pour information, cette consultation, si le médecin devait vous la faire payer, est pris en charge par la Sécurité Sociale.

La notion de pratique sportive en compétition est obligatoirement notifiée par le médecin sur le certificat sous peine de refus de qualification de la licence par la Commission Statuts et Réglementation de la Ligue.

La durée de validité de ce nouveau certificat n'est pas encore connue, mais l'ensemble des disciplines sportives devraient prendre l'obligation des consultations pour la création ou le renouvellement d'une licence. Ainsi, nous vous encourageons à prendre vos dispositions rapidement à l'encontre de vos licenciés pour ne pas subir l'engorgement dans les cabinets médicaux à la rentrée.

Restant à votre disposition, recevez, Madame, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.



Thierry KLIPFEL
Président de la Ligue Grand Est
06 81 83 71 21